



ASSR 2015

publié le 08/01/2015 - mis à jour le 23/01/2015

ASSR1-ASSR2

Descriptif :

organisation ASSR 2015

L'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire a pour objectif de permettre aux élèves d'acquérir un comportement responsable sur l'espace routier. Elle s'inscrit dans un continuum éducatif qui commence à l'école, se poursuit au collège, puis au lycée ou en CFA.

Cette éducation à la sécurité routière fait partie des compétences sociales et civiques du socle commun.

ASSR1 : épreuve le mardi 12 mai en S1

sont concernés les élèves de 5ème et les élèves de d'autres classes ayant atteint l'âge de 14 ans au cours de l'année civile.

ASSR2 : épreuve le lundi 11 mai en S1

sont concernés les élèves de 3ème et les élèves de d'autres classes ayant atteint l'âge de 16 ans au cours de l'année civile.

Les attestations sont délivrées par l'établissement aux candidats qui ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20.

En cas de perte ou de vol du document original, un duplicata de l'attestation sera délivré sur demande écrite et justifiée adressée au chef d'établissement

Les élèves auront des séances de préparation au collège mais ils peuvent aussi accéder à la plateforme de préparation **en ligne** : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr>